



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 6 juillet 2015 à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents : Madame la conseillère Annie Lussier, Messieurs les conseillers Sylvain Seyer, Daniel Racette et Alain Poissant. Était absent Monsieur le conseiller Claude Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Christine Tremblay était présente ; la séance débute à 20h00.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015.
 - 7.2 Octroi d'un mandat à un consultant externe pour des élections municipales partielles
 - 7.3 Autorisation à la directrice générale de signer l'Entente des conditions de travail des pompiers
 - 7.4 Avis de motion du règlement numéro 2015-265 modifiant le règlement de zonage 90-115, afin d'adopter de nouvelles dispositions relatives aux remblais
 - 7.5 Autorisation à la Directrice générale d'effectuer la vente d'équipement motorisé par voie de soumission pour le camion-citerne
 - 7.6 Embauche d'un pompier à temps partiel
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller Claude Poissant
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier
 - 12.2 Demande d'autorisation d'un droit de passage pour le cyclotour CIBC Charles-Bruneau
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller Alain Poissant
 - 13.2 Demande d'appui à la C.P.T.A.Q. pour la Ferme EDPA INC
 - 13.3 Demande d'appui à la C.P.T.A.Q. pour la Ferme G.E.R. L'Écuyer Inc
 - 13.4 Adoption du projet de règlement numéro 2015-258 relatif au plan d'urbanisme
 - 13.5 Adoption du projet de règlement numéro 2015-259 relatif aux règlements de zonage -Abroge et remplace le règlement numéro 90-115
 - 13.6 Adoption du projet de règlement numéro 2015-260 relatif aux lotissements -Abroge et remplace le règlement numéro 90-116
 - 13.7 Adoption du projet de règlement numéro 2015-261 relatif à la construction-Abroge et remplace le règlement numéro 90-117



No de résolution
ou annotation

- 13.8 Adoption du projet de règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2015-262- Abroge et remplace le règlement numéro 90-121
- 13.9 Adoption du projet de règlement numéro 2015-263 relatif au PIIA (Plan d'implantation & intégration architecturale) -Abroge et remplace le règlement numéro 2008-210
- 13.10 Adoption du projet de règlement numéro 2015-264 relatif aux usages conditionnels

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - Le conseiller Sylvain Seyer

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

15. 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information- Vacant

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-07-109 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE			✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE			
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

Période de questions du public: aucune question

Correspondances : La secrétaire-trésorière informe de la correspondance reçue.

LÉGISLATION

15-07-110 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	P	ADOpte A L'UNANIMITE			✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE			
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

15-07-111 Autorisation à la Directrice générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste de technicien(ne) en comptabilité

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport de l'analyse du fonctionnement et planification des effectifs, la municipalité désire se pourvoir, tel que prescrit ; d'un poste de technicien(ne) en comptabilité permanent à temps partiel;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à La majorité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à afficher une offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en comptabilité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P				
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	N	ADOpte A L'UNANIMITE			
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE			✓
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

20h15 ; Le conseiller Alain Poissant se retire de la séance pour le point suivant de l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

15-07-112 Autorisation à la directrice générale de signer l'Entente des conditions de travail des pompiers

CONSIDÉRANT QU'une entente sur les conditions de travail des pompiers a été présentée en sessions de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de négociation des pompiers, avec l'aide du facilitateur ; M. Jacques Brisebois, en sont venus à une entente sur toutes les conditions;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à signer l'Entente des conditions de travail des pompiers. **ET QUE** cette entente soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	-			ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :				ADOPTE A LA MAJORITE
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :				REJETE

20h16 ; Le conseiller Alain Poissant réintègre la séance suite au vote.

15-07-113 Avis de motion du règlement numéro 2015-265 modifiant le règlement de zonage 90-115 et de ses amendements, afin d'adopter de nouvelles dispositions relatives aux remblais

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Racette à l'effet qu'à une séance subséquente, le Conseil considèrera l'adoption avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement numéro 2015-265 visant la modification du règlement de zonage 90-115 et de ses amendements.

15-07-114 Autorisation à la directrice générale d'effectuer la vente d'équipement motorisé par voie de soumission pour le camion-citerne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en vente le camion-citerne par voie de soumission;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE MANDATER** la directrice générale de la vente d'équipement motorisé par voie de soumission pour le camion-citerne de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	P			ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :				ADOPTE A LA MAJORITE
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :				REJETE

15-07-115 Embauche d'un pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie a été réduit de deux de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service Incendie a fait l'affichage de postes auprès des municipalités de Sherrington et Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite des entrevues, le directeur du Service incendie recommande l'embauche de Monsieur Carl Le Dû à titre de pompier à temps partiel pour une période probatoire de six mois, après laquelle, une réévaluation et une recommandation du directeur du Service incendie seront effectuées dans le but d'une embauche permanente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents; **D'EMBAUCHER** Monsieur Carl Le Dû comme pompier à temps partiel pour une période probatoire de six mois, après lesquelles une réévaluation sera effectuée dans le but d'une embauche permanente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	P			ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :				ADOPTE A LA MAJORITE
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :				REJETE



No de résolution
ou annotation

Conformément à l'article 142 de la loi du Code municipal, le Maire suspend cette résolution et demande à ce qu'elle soit reportée à la séance ordinaire suivante tel que rédigée. Moi secrétaire trésorière, Christine Tremblay je confirme que Le Maire a demandé qu'elle soit reportée aujourd'hui le 7 juillet à 13 heures et que cette demande est conforme à la Loi du Code municipal du Québec

FINANCES ET ADMINISTRATION

15-07-116 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 344 246.69\$

QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2015-06** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓		
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Monsieur Daniel Racette n'a rien à mentionner.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer mentionne que la signature des conditions de travail des pompiers sera signée entre les deux parties.

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le Maire, Monsieur Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer mentionne que le processus pour l'embauche d'un préventionniste à haut risque est presque terminé.

Comité de parrainage Sûreté du Québec– Le Conseiller Claude Poissant

- Absent

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer fait mention que tout l'asphalte enlevé lors des travaux d'asphaltage sur la chaussée de la rue Principale par le Ministère des Transports a été réacheminé sur le rang St-Georges. Nous avons recouvert près de trois quarts (3/4) de milles, sur vingt et un (21) pieds de large.

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier

- Madame Lussier souligne le bon travail du Monsieur Simon St-Michel, agent de développement des loisirs, pour l'augmentation de l'offre de service des activités automne-hiver de la Municipalité. Elle mentionne qu'un répertoire régional en loisir paraîtra prochainement dans lequel nos activités couvriront le trois quarts d'une page d'un ouvrage contenant vingt-quatre pages.
- Elle mentionne qu'une demande de subvention (PIC150) a été faite par Simon St-Michel pour le Comité des Loisirs auprès du gouvernement fédéral pour le projet du remplacement de la patinoire.
- Il y a un nouveau programme de subvention provincial qui vient de sortir, c'est Simon St-Michel qui veillera à en faire l'analyse prochainement.



No de résolution
ou annotation

15-07-117 Demande d'autorisation concernant un droit de passage cycliste pour le Tour CIBC Charles-Bruneau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a reçu une demande de passage à vélo sur son territoire pour le tour CIBC de la part de la Fédération québécoise des sports cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la date de l'évènement est le vendredi 10 juillet 2015 et que le trajet qui sera emprunté a été déposé à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des installations sanitaires au centre communautaire qui seront mise disponibles afin d'accueillir les usagers du cyclotour pour une durée d'environ 30 minutes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** le passage des cyclistes du Tour CIBC Charles Bruneau le 10 juillet 2015 **ET QUE** les installations sanitaires du centre communautaire soient mises à disposition des usagers pour l'évènement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

➤ Monsieur Poissant mentionne que nous sommes en attente des soumissions de colmatage des cheminées des regards d'égouts.

15-07-118 Demande d'appui à la C.P.T.A.Q. pour la Ferme EDPA INC

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui à la C.P.T.A.Q. a été déposée par Ferme EDPA INC. à la municipalité de Saint-Édouard concernant le lot 3 993 140;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but, pour le demandeur, d'acquérir une partie du lot 3 993 140 (sup. 301 862.9 m²) pour consolider son exploitation agricole et d'améliorer le drainage;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur cultive la partie concernée depuis au moins 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est consentant pour vendre au demandeur la partie concernée;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement de ferme doit, au préalable, être autorisé par la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme à nos règlements de zonage et de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne viendra pas affecter l'homogénéité agricole du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne viendra pas créer d'inconvénients ou de contraintes;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la présente demande auprès de la C.P.T.A.Q.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-07-119 Demande d'appui à la C.P.T.A.Q. pour la Ferme G.E.R. L'écuver Inc

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui à la C.P.T.A.Q. a été déposée par Ferme G.E.R. L'écuver Inc. à la municipalité de Saint-Édouard concernant les lots 3 993 211 et 3 992 800;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but, pour le demandeur, d'acquérir le lot 3 992 800 (sup. 226 606,3 m²) pour consolider son exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une offre d'achat accepté par la propriétaire, madame Rose De Lima Verdon;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement de ferme doit, au préalable, être autorisé par la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme à nos règlements de zonage et de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne viendra pas affecter l'homogénéité agricole du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne viendra pas créer d'inconvénients ou de contraintes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la présente demande auprès de la C.P.T.A.Q.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-07-120 Adoption du projet de règlementation du plan d'urbanisme numéro 2015-258

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins de Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c A-19.1)(LAU)*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 LAU, le Conseil municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR dans les deux (2) ans de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement résulte du processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le projet de règlement du plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Édouard, portant le numéro 2015-258, soit adopté tel que présenté;



No de résolution
ou annotation

QUE le projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 2015-258, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal;

ET QUE la directrice générale soit et est autorisé par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE			

15-07-121 Adoption du projet de règlement de zonage numéro 2015-259

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins de Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c.A-19.1)(LAU);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 110.10. LAU, la Municipalité désire remplacer le règlement de zonage la même journée que l'adoption de son nouveau plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement résulte du processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Édouard;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le projet de règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Édouard, portant le numéro 2015-259, soit adopté tel que présenté;

QUE le projet de règlement de zonage numéro 2015-259 soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal;

ET QUE la directrice générale soit et est autorisé par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE			

15-07-122 Adoption du projet de règlement de lotissement numéro 2015-260

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins de Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c.A-19.1)(LAU);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit,



No de résolution
ou annotation

adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 110.10.1 LAU, la Municipalité désire remplacer le règlement de lotissement la même journée que l'adoption de son nouveau plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement résulte du processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Édouard;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le projet de règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Édouard, portant le numéro 2015-260, soit adopté tel que présenté;

QUE le projet de règlement de lotissement numéro 2015-260 soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal;

ET QUE la directrice générale soit et est autorisé par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE	

15-07-123 Adoption du projet de règlement de construction numéro 2015-261

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins de Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)(LAU)*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a le pouvoir en vertu des articles 118 et 118.1 LAU d'adopter un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet de définir des normes de construction, de salubrité et de sécurité applicables aux constructions érigées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un règlement de concordance, ce projet de règlement n'est pas assujetti aux procédures d'approbation référendaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le projet de règlement de construction de la Municipalité de Saint-Édouard



No de résolution
ou annotation

portant le numéro 2015-261 soit adopté tel que présenté;

QUE le projet de règlement de construction numéro 2015-261 soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal;

ET QUE la directrice générale soit et est autorisé par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	(O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 - Annie Lussier		O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Poste vacant			# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :			REJETE	

15-07-124 Adoption du projet de règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2015-262

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins de Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)(LAU)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a le pouvoir en vertu des articles 145.1 à 145.8 LAU d'adopter un règlement relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet au Conseil municipal, suite à un avis du Comité consultatif d'urbanisme, d'accorder des dérogations mineures aux dispositions du règlement de zonage ou du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement n'est pas assujetti aux procédures d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le projet de règlement relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Saint-Édouard, portant le numéro 2015-262, soit adopté tel que présenté;

QUE le projet de règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2015-262, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal;

ET QUE la directrice générale soit et est autorisé par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	(O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 - Annie Lussier		O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Poste vacant			# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :			REJETE	

15-07-125 Adoption du projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2015-263

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins de Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c.A-19.1)(LAU)*;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard à le pouvoir en vertu des articles 145.15 à 145.20.1 LAU d'adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet au Conseil municipal, suite à un avis du Comité consultatif d'urbanisme, de favoriser l'intégration harmonieuse des projets urbains avec les caractéristiques de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un règlement de concordance, ce projet de règlement n'est pas assujéti aux procédures d'approbation référendaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Saint-Édouard, portant le numéro 2015-263, soit adopté tel que présenté;

QUE le projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2015-263, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal;

ET QUE la directrice générale soit et est autorisé par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE		

15-07-126 Adoption du projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 2015-264

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins de Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est assujéti aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c.A-19.1)(LAU);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard à le pouvoir en vertu des articles 145.31 à 145.35 de la LAU d'adopter un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme, conformément à la LAU;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet d'autoriser (sous certaines conditions) des usages spécifiques à l'intérieur de certaines zones du territoire de la Municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'un règlement sur les usages conditionnels peut s'avérer un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement est soumis aux procédures d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le projet de règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de Saint-Édouard, portant le numéro 2015-264, soit adopté tel que présenté;



No de résolution
ou annotation

QUE le projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 2015-264, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal;

ET QUE la directrice générale soit et est autorisé par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	O				
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :			ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :			ADOPTE A LA MAJORITE		
					REJETE		

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – Le conseiller Sylvain Seyer

➤ Monsieur Seyer n'a rien à mentionner.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – Poste vacant

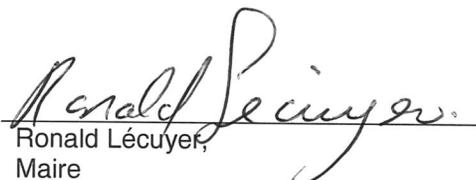
PÉRIODE DE QUESTIONS : aucune question

VARIA : aucun

15-07-127 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 20h35.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR(P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 - Poste vacant		# 6 - Alain Poissant	P				
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :			ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :			ADOPTE A LA MAJORITE		
					REJETE		


Ronald Lécuyer,
Maire


Christine Tremblay
Directrice générale secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

